

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE DÉCRET N° 84/619 du 3/7/1984 11
METS/DG-TF/DTP/SIL.

Portant intégration et nomination de
Monsieur KONONGO-ONGUEME Calixte dans
les cadres de la catégorie A hierar-
chie I des services Administratifs et
Financiers-SAF (Administration Tra-
vail)

(/ I S A E :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/ET du 21.6.1958 fixent le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Fi-
nanciers (SAF) ;

(/u le décret n° 62/130/ET du 9.7.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/195/ET du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/ET du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/ET du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/ET-BS du 26.3.1983 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/ET-BS du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/ET du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé
(/u l'Attestation de fin d'Etudes n° 453/DEM-DGEOC-DOB
du 13-02-1984 du Directeur de l'Orientation et des Bourses ;

D E C R E T :

..//..

Y.K.

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé Monsieur KONONGO-ONGUEME Calixte, né le 13 Octobre 1953 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées (D.E.S.S.) "Actions de Formation en Situation Interculturelle", obtenu à l'Université de Toulouse (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF) (Administration-Travail) et nommé au grade d'Administrateur du Travail Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 3 Juillet 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Le Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP.BST 3
- DGB 3
- DCF 1
- N.T.P.S. 2
- DOSSIERS 3
- SGG.BC 2
- DSAF 2.-

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-